

Commune de DOUAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 28 mai 2014

Etaients présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

Mrs Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints

Mr Philippe UHGETTO, Mme Sandrine PRUNIER BOSSION, Mrs Jean-Louis GUETTARD, Michel LE MORVAN ;

* * * *

Absents ayant donné procuration :

M. Antonino SCORDO a donné pouvoir à Mme COUÂNON Catherine, Maire

M. Dominique TIRON a donné pouvoir à M. Michel LE MORVAN

Absent excusé :

M. Philippe MARIE

* * * *

Ulric SERRANO a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire précise toutefois, qu'un oubli a été constaté concernant les délégués du PLU manque M. Antonino SCORDO qui avait été désigné. La correction sera faite sur les documents en nous excusant auprès de l'intéressé.

C.A.P.E.

- **Commissions techniques** – Madame le Maire explique que par délibération du 13 mai 2014, le conseil communautaire de la CAPE a décidé de fixer à 11 les commissions techniques. Les délégués titulaires et suppléants pourront choisir d'intégrer deux commissions distinctes, et, ce qui est nouveau cette année par rapport aux années précédentes, tous les adjoints des 41 communes de la CAPE ont le choix d'intégrer une seule commission. De ce fait, chaque élu a indiqué de 1 à 3 ses préférences, en sachant que seuls deux choix seront retenus, s'agissant des adjoints seul un choix sera retenu. Ont sélectionné :

- Mme COUÂNON Catherine

1. Développement économique, Aménagement du Territoire et du Numérique
2. Développement touristique
3. Transports et mobilités

- M. UGUEN Bernard

1. Finances
2. Développement touristique
3. Développement économique, Aménagement du Territoire et du Numérique

- M. LEROY Vincent

1. Eau et Assainissement
2. Développement durable et Ruralité

- M. Ulric SERRANO

1. Enfance et Jeunesse
2. Eau et Assainissement

La composition de chacune des commissions aura lieu le 24 juin 2014.

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE – Diagnostic projet éducatif local.

Un questionnaire nous a été transmis par le service de la CAPE pour étudier, dans le but du projet éducatif local, les besoins de chaque commune.

SERVICE ENVIRONNEMENT

Les services de la CAPE nous informent qu'ils ont constaté que des professionnels ou des riverains limitrophes déposaient des déchets dans la benne. Cette problématique récurrente s'est accentuée avec le contrôle de l'accès en déchetterie, de ce fait les professionnels se sont retournés vers notre site pour vider leurs déchets verts, notre point vert n'étant pas fermé. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté réglementant l'utilisation de la benne à déchets verts.

RAPPEL « La benne à déchets verts est exclusivement réservée aux particuliers habitant la commune. Le non respect de la réglementation pourra entraîner de la part de la mairie, la répercussion sur le contrevenant de la totalité des frais de traitement de la benne et en cas de récidive, le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires. »

SERVICE TRANSPORTS

- ✓ Une note d'information sera mise en ligne pour la mise en place de la procédure d'inscription en ligne pour les transports scolaires de la CAPE sur le site www.cape27.fr.

ATTENTION Une pénalité de retard sera appliquée pour tous dossiers réceptionnés après le 11 juillet 2014. Son montant est fixé à 40 € par dossier. Aucune dérogation possible, sauf sur présentation d'un justificatif recevable par le service transports de la CAPE .

- ✓ **Rythme scolaire : modification horaires.** Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires applicable à la rentrée 2014/2015, le service de la CAPE est contraint de rester sur le même nombre de véhicules qu'actuellement affectés aux services tout en assurant les enchaînements avec les collèges et les lycées. Dans ce contexte, le président de la CAPE nous demande de revoir les horaires de rentrée et de sortie des élèves en les avançant de quinze minutes par rapport à ceux initialement prévus le mercredi soit ; 8 h 45 au lieu de 9 H et 11 h 45 au lieu de 12 H.

SERVICE CULTUREL

La direction artistique du Centre culturel Guy Gambu, nous transmet les grandes œuvres du répertoire lyrique qui s'y dérouleront au cours de la saison 2014/2015.

COMMISSIONS

Lors du dernier conseil municipal toutes les commissions et les délégués n'avaient pas tous été désignés .

C.C.A.S. – Centre Communal d'action sociale

Sont élus pour 6 ans au sein du Conseil d'administration du CCAS :

- 2 Membres supplémentaires au sein de la Commission administrative du CCAS :
Mmes Cécile UGUEN et Laetitia MARIE.

Modification de l'intitulé : Défense civile et des Commémorations

Responsable : M. Jean-Louis GUETTARD

Cimetière – patrimoine : M. Jean-Michel VEGNANT

MAISON COMMUNALE

Bibliothèque – Responsable : Mme LE MORVAN

- Sandrine PRUNIER BOSSION propose ses services pour la mise en place et le fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque pourrait être ouverte 2 fois par semaine dès la sortie de l'école de 16 h 20 à 18 h 30. A revoir pour finaliser les jours et horaires d'ouverture.

Commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Leur nomination est faite par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de 12 titulaires et 12 suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Commission intercommunale ds impôts directs – proposition des délégués –

L'article 1650 du Code général des impôts dispose que les établissements publics de coopération intercommunale soumis à la fiscalité professionnelle unique doivent désormais créer une commission intercommunale des impôts directs. Les personnes devant siéger à cette commission doivent être proposés par chaque commune membre de la CAPE qui soumet cette liste pour être désignées, au Directeur départemental des finances publiques.

Location de la salle n° 2 au SIVOS

Ulric SERRANO expose le problème du manque d'un local de classe pour la rentrée scolaire 2014/2015. Actuellement une salle de classe fonctionne à ST Vincent des Bois dans un « Algeco » et celui-ci devait être rapatrié sur Douains dans la cour de la maison communale pour la rentrée prochaine.

Au vu du coût de location (1 350 €/mois), il est apparu au SIVOS de revoir la question. C'est pourquoi, M. SERRANO demande s'il était possible de disposer de la salle n° 2 de la maison communale, sous réserve que l'inspection académique soit d'accord, pour au moins 2 à 3 ans, et souhaite que la salle lui soit louée à tarif préférentiel.

Pour tous ces éléments, M. SERRANO sollicite l'avis du Conseil Municipal.

- M. GUETTARD rétorque que la maison commune n'a pas une vocation scolaire et que le but de cette maison était de la mettre à disposition des habitants de la commune.
- M. UGUEN est tout à fait d'accord avec lui, mais rétorque que des aménagements peuvent être faits. De plus, la mairie de St Vincent des Bois est prête à mettre à disposition leur salle des fêtes aux habitants de la commune.

Une étude doit être faite afin d'avoir plus d'éléments pour prendre une décision.

SYNDICAT DE VOIRIE

Vincent LEROY membre du syndicat nous commente la réunion du 14 mai 2014, notamment les décisions modificatives faites sur le BP 2014 par l'achat d'un tracto-pelle et nous fait le point sur les différents travaux de voirie sur les communes adhérentes au syndicat et sur DOUAINS ;

- Signalisation horizontale « handicapés » sur parking de la mairie
- Obtention possible de subvention dans le cadre des amendes de police pour tous travaux liés à la sécurité notamment pour les ralentisseurs.

Une convention pourrait être établie entre le syndicat et la commune afin que cette dernière reverse au SIVU cette subvention. Le comité syndical est favorable à cette proposition.

CONSEIL GENERAL – Direction des routes et des transports –

Différents points ont été vus lors de la réunion du 18 avril 2014 avec la direction des routes :

1. RD 75 hors agglomération sur la section entre la RN 13 et DOUAINS.

La remise à niveau n'interviendra pas en 2014 et fera l'objet d'une attention particulière sur un prochain programme. Toutefois, la préservation de la sécurité des usagers sera surveillée à travers d'opérations ponctuelles d'entretien.

2. RD 75 en agglomération concernant un problème d'écoulement pluvial

Concernant le problème de la stagnation d'eau pluviale à l'entrée d'agglomération nord sur la RD 75, il ressort de l'examen qu'un projet de création d'exutoire est nécessaire afin d'assurer la continuité d'écoulement du talweg. La mission ingénierie 27 peut être sollicitée pour nous accompagner dans la définition du besoin de ce projet d'assainissement qui dépasse le strict volet routier. Un hydrocurage de la traversée de chaussée est programmée sans attendre les résultats de l'étude.

3. RD 75 – RD 533 et voies communales à sécuriser

Ralentisseurs : Etant donné qu'aucun projet définitif n'a été déposé auprès du Conseil Général, un réexamen peut être effectué.

- Pré-programmation pour l'année 2015 de l'assainissement en traverse sur routes départementales

Une aide du département pour améliorer l'écoulement superficiel des eaux pluviales sur routes départementales en zones bâties peut nous être accordée à hauteur de 40 % du montant HT des travaux éligibles.

SIVOS DU PLATEAU DE MADRIE

M. SERRANO commente les différentes réunions concernant l'extension de l'école, tous les points ont été vus.

- L'acquisition du terrain qui jouxte l'école ne pourra pas se faire.
- Problème de voirie pas pris en compte, un sens de circulation sur la RD 75 ne sera pas autorisé par la direction des routes du Conseil Général
- Problème sanitaire à vérifier
- Subventions de l'Etat et du département à voir , etc....

Une réunion avec l'architecte et les communes du SIVOS va se dérouler prochainement

M. SERRANO a visité 3 terrains sur différentes communes et fait le point des besoins ainsi que le bilan des avantages et inconvénients de ces terrains au regard d'une construction.

Une étude chiffrée a été sollicitée auprès de l'Architecte. Affaire à suivre ...

S.I.E.G.E

- Communication du procès-verbal des décisions adoptées par le comité syndical lors de la réunion du 3 mai à la disposition de toute personne qui souhaiterait en prendre connaissance

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un groom va être donné par M. UGUEN pour retenir la porte d'entrée de la maison communale.
- M. LE MORVAN signale que le chemin de CHAIGNES à Gournay est un véritable dépôt.
- Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2015. Un coordonnateur communal devra être désigné. A voir avec le personnel.
- **Affaire BONTE** : Le 9 mai dernier, Madame le Maire s'est rendu au Tribunal, notre avocat était présent. Nous devons attendre le délibéré qui devrait avoir lieu en septembre. Affaire à suivre
- **Eure Tourisme – Plan départemental des itinéraires de randonnée**. Ce comité a pour objectif de garantir la continuité et la pérennité d'un réseau fiable d'itinéraires de randonnée dans le département. Eure Tourisme a été mandaté par le Conseil Général de l'Eure pour gérer ce plan et s'assurer de la protection des chemins ruraux.
- **Campagne de fleurissement 2014** – Sandrine PRUNIER BOSSION va contacter le comité pour les informer que cette année, le délai était trop court pour organiser un fleurissement communal correct. Toutefois, un jury de secteur va passer puisque nous sommes inscrits d'office tous les ans. Il est toujours souhaitable d'avoir un avis de professionnels sur la conduite à mener en matière d'embellissement communal.

- **Fête de la peinture** le dimanche 1^{er} juin 2014 sur l'ensemble du département.
- **Fête des voisins** : Photos à mettre sur le site de la commune.
- **Gestion des chats** : Afin d'endiguer la prolifération des chats sur la commune, une note sera déposée dans toutes les boites aux lettres pour sensibiliser les gens à garder les animaux chez eux.

Fin de la réunion à 0 heure 30

Vu, le Maire